Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-109-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 1ER JUILLET2024

RESSOURCES
RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Caroline VABRE
N°CC2024-109

Nombre de membres en exercice	**123**
Nombre de présents	**70**
Nombre de pouvoirs	**11**
Votants	**81**
Secrétaire de séance : Loïc BARBIER	

L'an 2024, le 1er juillet, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 25 juin, s'est réuni à Brezolles sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Jean-Pierre FROGER (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; M. Jean-Marie BUTHON (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Albert ROUILLARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; M. François FOUGEROL (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-109-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoirs :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) donne pouvoir à M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) donne pouvoir à Dominique GARNIER (LOUVILLIERS EN DROUAIS) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) donne pouvoir à M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) donne pouvoir à Mme Caroline VABRE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à Mme Josette PHILIIPPE (DREUX) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-109-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

Il a été exposé que,

Afin de doter la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux des moyens humains nécessaires au bon fonctionnement des services, il est proposé les créations de postes ci-après :

1. **Au sein du Pôle Services à la Population :**

- *Création d'un poste de Directeur du pôle Services à la Population – cadre d'emplois des administrateurs territoriaux (catégorie A - filière administrative) - temps complet.*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : élaboration, mise en œuvre et suivi des politiques locales et des projets du pôle, conseil aux élus et à la direction générale sur les orientations stratégiques, encadrement des directeurs du pôle, représentation de la collectivité auprès des partenaires institutionnels.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

- *Création d'un emploi fonctionnel de Directeur général adjoint d'un établissement public de coopération intercommunale de 40 à 150 000 habitants (catégorie A – filière administrative) - temps complet.*

Sous réserve que les conditions de recrutement soient remplies, cet emploi fonctionnel pourra être proposé au candidat retenu au poste de directeur du Pôle Services à la Population afin de mettre en cohérence, l'ensemble de l'organigramme de l'Agglo du Pays de Dreux.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

- *Création d'un poste de chargé de coopération « référent action familles » - cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs (catégorie A - filière médicosociale) – à temps non complet 60% au sein de la Direction Enfance Jeunesse Famille*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : coordination des deux maisons des familles (territoires Nord et Sud de l'Agglo), maintien de la cohérence des actions menées vis-à-vis des familles entre ces deux territoires (actions de proximité). Ce poste de chargé de coopération, éligible aux subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permettra de répondre aux besoins des communes dites « en zone blanche » qui seront dépourvues de ce service en 2025 (ex : Saint Rémy sur Avre, Saint Lubin des Joncherêts, Villemeux sur Eure …) à la suite d'une nouvelle politique de la CAF qui déporte ses aides des communes vers les intercommunalités.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

- *Création d'un poste de responsable pôle ressources familles - cadre d'emplois des assistants sociaux-éducatifs (catégorie A - filière médicosociale) - temps complet au sein de la Direction Enfance Jeunesse Famille*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : organisation et pilotage des actions menées par le pôle ressources familles à l'image des Week-end de la parentalité, des actions « mois en famille », des démarches de prévention menées vis-à-vis des familles. Cet agent portera à l'échelle de l'agglomération, le projet famille.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-109-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

- *Création d'un poste de coordinateur de la cité éducative - cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A - filière administrative) - temps complet au sein de la Direction Enfance Jeunesse Famille*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : développement des relations avec les partenaires institutionnels, mise en œuvre des actions définies par le comité de pilotage de la cité éducative et des outils de suivi et d'évaluation, conseil auprès des porteurs de projets.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

- *Création d'un poste d'adulte-relais au sein de l'Atelier à Spectacles (suite à l'avis favorable émis lors du Comité Social Territorial réuni le 23 février 2024)*

Le contrat adultes-relais (contrat à durée déterminée de droit privé) permet à certaines personnes éloignées de l'emploi, d'assurer des missions de médiation sociale et culturelle de proximité.

Les bénéficiaires doivent :

- être âgés de 26 ans au moins
- être sans emploi ou bénéficiant d'un contrat aidé qui devra être rompu
- résider dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans un autre territoire prioritaire des contrats de ville.

Les employeurs potentiels sont notamment les collectivités territoriales et leurs établissements publics qui relèvent de la politique de la ville. Ce poste d'adulte-relais devra s'inscrire dans la dynamique d'amélioration du bien vivre-ensemble et de développement de la cohésion sociale.

La création d'un poste d'adulte-relais fait l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et l'État, qui s'engage à subventionner ce poste à hauteur de 90%. Cette convention comportera une obligation de formation et de facilitation du parcours professionnel de l'adulte-relais par l'employeur pour aider à sa mobilité et à son retour vers le marché du travail. Les embauches restent conditionnées à la signature de cette convention. La durée initiale de celle-ci ne peut excéder trois ans ; elle est renouvelable.

La rémunération du salarié ne peut être inférieure au Smic sur la base d'un temps plein de 35 heures.

Les principales missions attendues pour ce poste au sein de l'Agglo du Pays de Dreux seront les suivantes : accueillir, écouter et exercer toute activité qui concourt au lien social, informer et accompagner les habitants dans leurs démarches pour venir aux spectacles, améliorer et préserver le cadre de vie et faciliter le dialogue entre les générations.

2. Au sein du Pôle Technique :

- *Création d'un poste de technicien construction, travaux de réhabilitations et rénovations au sein de la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux relevant de la catégorie B – cadre d'emplois des techniciens territoriaux (filière technique) à temps complet :*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : gestion de la maîtrise d'œuvre interne des opérations de réhabilitations, de rénovations et de constructions, intervention en qualité de maîtrise d'ouvrage dans le cadre des opérations externalisées, interface entre les architectes, les coordinateurs de sécurité, les bureaux de contrôles, montage des marchés en lien avec les missions exercées
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-109-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

- *Création d'un poste d'agent de maintenance au sein de la Direction du Patrimoine Bâti et des Moyens Généraux relevant de la catégorie C – cadre d'emplois des adjoints territoriaux (filière technique) à temps complet :*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : entretien courant et suivi des de ces entretiens des véhicules légers, convoyage des véhicules légers vers un garage ou un centre de contrôle technique, contrôle des prestataires de services, tenue régulière de l'inventaire du parc auro.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

3. Au sein du Pôle Développement et Aménagement :

- *Création d'un poste de chargé de projet « réseau de chaleur urbain » d'une durée maximale de 3 ans au sein de la Direction des Transitions relevant de la catégorie A – cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux (filière technique) à temps complet :*

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : suivi et accompagnement des projets émergents dédiés aux énergies renouvelables sur le territoire (lien avec les communes, les partenaires et les services de l'Etat, analyse des projets, suivi administratif), co-pilotage des projets de déploiement des réseaux de chaleur urbain (gestion AMO – faisabilité et déploiement, coordination territoriale, relations avec les partenaires, recherche de financements, pilotage marchés publics, …), management de projets complexes multi-partenariaux, participation aux côtés des élus dans les instances régionales dédiées à l'énergie dans l'Eure et l'Eure-et-Loir (Comité départemental des EnR, AREC, Commission Consultative Paritaire de l'Energie, …), veille thématique, conseil en énergie partagé auprès de communes du territoire.

Au sein du Pôle Ressources :

Création d'un poste de juriste au sein de la Direction des Affaires Juridiques, Assemblées, Commande Publique relevant de la catégorie A – cadre d'emplois des attachés territoriaux (filière administrative) à temps complet :

Les principales missions attendues pour ce poste seront les suivantes : conseil sur les montages immobiliers publics, rédaction des conventions d'occupation domaniale, des baux et conventions sur le patrimoine communautaire, veille réglementaire et conseil juridique ponctuel.
Cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté. La rémunération de l'intéressé(e) sera fonction de son expérience professionnelle et des diplômes détenus, assortie du régime indemnitaire en vigueur.

***VU** les crédits budgétaires alloués au chapitre 012 au titre de l'année 2024 ;*
***VU** le code du travail, notamment les articles L. 5112-1-1, L 5134-100 à L. 5134-109, R. 5112-23, R. 5112-24 et D. 5134-145 à D. 5134-160 ;*
***VU** le décret n°2013-54 modifié du 15 janvier 2013 modifié relatif au montant de l'aide financière de l'Etat aux activités d'adultes-relais.*

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

ARTICLE 1 : AUTORISE la création des 10 postes détaillés ci-dessus ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ces créations.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20240704-CC2024-109-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/07/2024
Notification : 04/07/2024

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le :04/07/2024 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le 04/07/2024**  **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Loïc BARBIER** **Secrétaire de séance**